

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

Identificateur du produit : **ORANGE GLO - Produit pour le polissage et le conditionnement du bois**

Code(s) du produit : 96020

Usage du produit : Produit de polissage et conditionnement du bois.

Famille chimique : Mélange.

Nom et adresse du fournisseur/distributeur:
MF Distributions Inc.
 140 Buttermill Ave.
 Concord, ON, Canada
 L4K 3X6

Nom et adresse du fabricant:
 Consulter le fournisseur

No de téléphone d'information
 : (905) 660-7633 (8h00 à 17h00 HNE)

No. de téléphone en cas d'urgence
 : 905-265-2380 ou consulter immédiatement le centre antipoison local.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification : Renseignements SIMDUT: Ce produit est un produit contrôlé selon le SIMDUT. Il respecte un ou des critères de classification d'un produit contrôlé tel qu'il est indiqué dans la partie IV du Règlement sur les produits contrôlés (RPC).
 Classification pour SIMDUT:
 Catégorie B3 (Liquides combustibles);
 Catégorie D2B (Matières ayant d'autres effets toxiques ou chroniques).
 OSHA: Cette matière est classée comme dangereuse selon les réglementations OSHA (29CFR 1910.1200).
 Classification dangereuse:
 Liquide combustible;
 Danger aigu pour la santé;
 Danger chronique pour la santé.

Aperçu des urgences : Liquide orange. Odeur d'agrumes.
 Attention! Liquide et vapeur combustible. Risque d'être nocif ou fatal si avalé. La matière présente un danger d'aspiration. Peut entrer dans les poumons et causer des lésions. Peut être nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Peut causer le mal de tête, la nausée, le vertige et les autres symptômes de dépression du système nerveux central. Risque de causer l'irritation des yeux et de la peau.

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ :

Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

Inhalation : Risque de causer l'irritation du nez, de la gorge et de la voie respiratoire supérieure. Les symptômes peuvent inclure la toux, douleur à la poitrine et souffle court. En concentrations extrêmement élevées, risque également de causer la nausée, le vomissement, des étourdissements et autres symptômes de dépression du système nerveux central.

Peau : Risque de causer une irritation de légère à modérée.

Yeux : Risque de causer une irritation oculaire modérée.

Ingestion : Risque de causer une irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac. Les symptômes peuvent inclure douleur, maux de tête, nausée, vomissement, somnolence, étourdissements et autres effets sur le système nerveux central. La matière présente un danger d'aspiration. L'aspiration dans les poumons durant l'ingestion ou suivant le vomissement risque de causer une pneumonie chimique, qui peut être mortelle.

Effets nocifs chroniques éventuels

: Le contact continu ou à répétition risque de causer l'assèchement, le craquellement et le dégraissage de la peau.

Statut de cancérigène : Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».

Autres dangers importants : Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».

Effets potentiels sur l'environnement

: Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>% (poids)</u>
distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	60.00 - 70.00
Huile d'orange	8028-48-6	5.00 - 10.00
Huile minérale	8012-95-1	10.00 - 15.00

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

- Inhalation** : Transporter immédiatement la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Obtenir des soins médicaux.
- Contact avec la peau** : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Bien nettoyer la région affectée avec de l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, demander rapidement des soins médicaux.
- Ingestion** : Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Ne pas provoquer le vomissement. Ne rien faire avaler à une victime qui est inconsciente.
- Notes au médecin** : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Dangers d'incendie/conditions d'inflammabilité

- : Liquide et vapeurs combustibles. Cette matière peut s'enflammer par la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumuleront dans les endroits fermés et plus bas. La matière flotte sur l'eau et peut s'enflammer de nouveau à la surface de l'eau. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200)

- : Liquide combustible IIIA OSHA.

Propriétés comburantes

- : Aucun à notre connaissance.

Données d'explosibilité: Sensibilité aux chocs / décharges électrostatiques

- : Risque d'être sensible aux décharges électrostatiques. N'est pas sensé être sensible aux impacts.

Moyen d'extinction approprié

- : Utiliser de l'eau pulvérisée ou une fine bruine, des mousses, du dioxyde de carbone ou un agent chimique en poudre. Ne pas utiliser un jet d'eau afin d'éviter de répandre la matière brûlante.

Marche à suivre/équipement spécial pour combattre les incendies

- : Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Refroidir les contenants exposés au feu en les vaporisant d'eau.

Produits de combustion dangereux

- : Oxydes de carbone; Oxydes d'azote (NOx); Hydrocarbures polycycliques aromatiques; Hydrocarbures réactifs; Autres composés organiques non identifiés.

Évaluation NFPA

- 0- Aucun risque 1- Mineur 2- Modéré 3- Grave 4- Menace pour la vie
- : Santé: 2 Incendie: 2 Instabilité: 0 Autres dangers: aucun

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles** : Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : Éviter que le produit déversé s'infilte dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés. Si nécessaire, endiguer bien en avant du déversement afin d'éviter que l'eau d'écoulement ne s'infilte dans les drains, les égouts, tout autre cours d'eau naturel ou les sources d'eau potable.

Nettoyage des déversements

- : Enlever toute source d'ignition. Ventiler le secteur du déversement. Arrêter le déversement à la source si cela peut se faire de façon sécuritaire. Utiliser uniquement des outils et de l'équipement antiétincelants durant le processus de nettoyage. Contenir et absorber le liquide déversé avec une matière inerte non combustible (ex: du sable), ensuite placer la matière contaminée dans un contenant pour élimination ultérieure (voir Section 13). La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Aviser les autorités compétentes tel qu'exigé.

Matières interdites

- : Ne pas utiliser d'absorbants combustibles comme la sciure.

Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

- : Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux Etats-Unis (Tél: 1-800-424-8002).
Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Aucun rapporté.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Manutention sécuritaire

- : Porter un équipement de protection résistant aux produits chimiques durant la manipulation. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter de respirer les vapeurs ou les buées. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver soigneusement après manipulation. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Lors de la manipulation, mettre à la terre tout les équipements. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Les contenants vides contiennent des résidus (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux.

Exigences en matière d'entreposage

- : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Interdiction de fumer dans le secteur. Ne pas congeler.

Substances incompatibles

- : Oxydants.

Matériaux d'emballage spéciaux

- : Toujours garder dans des contenants fabriqués du même matériau que le contenant du fournisseur.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

<u>Ingrédients</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
distillats légers (pétrole), hydrotraités	200 mg/m ³ (peau)	P/D	P/D	P/D
Huile d'orange	P/D	P/D	P/D	P/D
Huile minérale	5 mg/m ³ (inhalable)	P/D	5 mg/m ³	P/D

Ventilation et mesures d'ingénierie

- : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Utiliser une ventilation à la source si une buée ou une pulvérisation se produit.

Protection respiratoire

- : Une protection respiratoire est exigée si les concentrations excèdent les limites TLV. Respirateurs homologués NIOSH sont recommandés. Demandez conseil aux spécialistes en protection respiratoire. Choisir les appareils respiratoires selon la forme et la concentration des contaminants dans l'air et conformément à OSHA (29 CFR 1910.134) ou CSA Z94.4-02.

Protection de la peau

- : Des gants imperméables doivent être portés quand on utilise ce produit. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants.

Protection des yeux/du visage

- : Lunettes de sécurité ou lunettes selon besoins pour le travail.

Autre équipement de protection

- : Porter des bottes et des vêtements résistants. Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail.

Considérations générales d'hygiène

- : Éviter de respirer les vapeurs ou les buées. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser des produits cosmétiques en travaillant avec ce produit. Bien laver les mains après la manipulation du produit avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Enlever les vêtements souillés et bien les laver avant de les porter à nouveau.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	: liquide	Apparence	: orange
Odeur	: Odeur d'agrumes.	Seuil olfactif	: P/D
pH	: 6,32		
Point d'ébullition	: 206°C (402,8°F)	Densité relative	: 0,8242
Point de fusion/de gel	: < - 60°C (- 76°F)	Coefficient de répartition eau/huile	: P/D
		Solubilité dans l'eau	: Insoluble.
Pression de vapeur (mmHg @ 20° C/68° F)	: 7,6		
Densité de vapeur (Air = 1)	: 1,4	Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1)	: 0,25
Composés organiques volatils (COV)	: < 0,0001	Matières volatiles (% en poids)	: P/D
Point d'éclair	: 89°C (192,2°F)	Température d'auto-inflammation	: P/D
Point d'éclair, méthode	: coupelle ouverte	Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)	: P/D
Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)	: P/D	Retour de flamme observé	: S/O
Distance de projection de la flamme	: S/O		

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité/Réactivité** : Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et d'entreposage.
- Polymérisation dangereuse** : Ne se produira pas.
- Conditions à éviter** : Éviter la chaleur et les flammes nues. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Garder le contenant fermé hermétiquement lorsque le produit n'est pas utilisé.
- Substances à éviter et incompatibilité** : Matières incompatibles (voir Section 7).
- Produits de décomposition dangereux** : Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Organes cibles** : Yeux, peau, système respiratoire et système digestif.
- Voies d'exposition** : *Inhalation*: OUI *Absorption cutanée*: NON *Peau & Yeux*: OUI *Ingestion*: OUI
- Données toxicologiques** : Il n'existe aucune donnée pour le produit lui-même, seulement pour les ingrédients. Voir les données ci-dessous pour la toxicité aigüe.

Composants	CL₅₀(4hr)	DL₅₀	
	inh, rat	(Orale, rat)	(cutané, lapin)
distillats légers (pétrole), hydrotraités	> 6,8 mg/L	> 5000 mg/kg	> 2000 mg/kg
Huile d'orange	P/D	> 5000 mg/kg	> 5000 mg/kg
Huile minérale	> 2180 mg/m ³	> 5000 mg/kg	> 2000 mg/kg

- Statut de cancérogène** : Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérogènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.
- Effets sur la reproduction** : N'est pas sensé avoir d'autres effets sur la reproduction.
- Tératogénicité** : N'est pas sensé être un tératogène.

- Mutagénicité** : N'est pas sensé être mutagène chez les humains.
- Épidémiologie** : Pas disponible.
- Sensibilisation à la matière** : Aucune donnée disponible indiquant que le produit ou ses composants peuvent être des allergènes respiratoires. Risque de causer une réaction allergique pour la peau (ex: urticaire, éruptions) chez certains individus hypersensibles.
- Substances synergiques** : Pas disponible.
- Propriétés irritantes du produit** : Irritant cutané modéré. Irritant modéré pour l'oeil.
- Autres dangers importants** : La dépression du SNC risque de se produire suivant des expositions à l'extrême.
- Maladies aggravées par une surexposition** : Affections cutanées et trouble respiratoire déjà existants.



SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Écotoxicité** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.
- Mobilité** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
- Persistance** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Contient: Huile d'orange; distillats légers (pétrole), hydrotraités. Les distillats légers hydrotraités (pétrole) ne sont pas considérés comme facilement biodégradables. L'huile d'orange est considéré comme étant facilement biodégradable.
- Potentiel de bioaccumulation** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
- Effets nocifs divers sur l'environnement** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Manipulation en vue de l'élimination** : Manipuler les déchets conformément aux recommandations indiquées dans la section 7. Les contenants vides contiennent des résidus (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux. Ne pas couper, souder, percer ou affûter sur le contenant ou près de celui-ci.
- Méthodes d'élimination** : Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.
- RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)** : Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet dans les Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette
Canada (TMD)	Aucun	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e)	
Canada (TMD)	Aucun.				
Renseignements supplémentaires					
Les États-Unis (DOT)	Aucun	Non réglementé	Non réglementé	Aucun	
Les États-Unis (DOT)	Ce produit, tel que fournit, n'est pas réglementé pour les expéditions par voie terrestre ou ferroviaire.				
Renseignements supplémentaires					

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Renseignement fédéral É.-U :

TSCA: Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur le registre Toxic Substances Control Act (TSCA).

CERCLA Reportable Quantity (RQ) (40 CFR 117.302): Aucun rapporté.

SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substances, 40 CFR 355: Aucune substance "Extremely Hazardous Substance" présente dans cette matière.

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Danger immédiat (aigu) pour la santé; Danger chronique pour la santé; Risque d'incendie. Selon SARA Sections 311 et 312, EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour « Threshold Planning Quantity (TPQ) », lequel sera le moins élevé, pour les substances « extremely hazardous » et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

SARA TITLE III: Sec. 313 Toxic Chemicals Notification, 40 CFR 372: Cette matière n'est pas assujettie aux exigences de notification SARA, puisqu'elle ne contient pas de composants chimiques toxiques en concentrations supérieures aux exigences minimales.

Lois É.-U. "State Right to Know":

California Proposition 65: Au meilleur de notre connaissance, ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de la Californie comme causant le cancer ou autre effet nocif sur la reproduction.

Autres listes É.-U. 'Right to Know' : Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états: Huile minérale (CA, MA, MN, NJ, PA, RI).

Renseignement international:

Classification canadienne SIMDUT: Se référer à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit.

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FDS contient toutes les informations exigées par le RPC.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Classification SIMD * - Risque chronique 0- Aucun risque 1- Mineur 2- Modéré 3- Grave 4- Menace pour la vie
 Santé : *2 Inflammabilité : 2 Réactivité : 0

- Légende** :
- ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
 - CA: California
 - CAS: Chemical Abstract Services
 - CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
 - CFR: Code of Federal Regulations
 - SNC: Système nerveux central
 - DOT: Department of Transportation
 - EPA: Environmental Protection Agency
 - HNE: Heure normale de l'est
 - HMIS (Hazardous Materials Information System/Système d'information sur les matières dangereuses)
 - HSDB: Hazardous Substances Data Bank
 - CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
 - Inh: Inhalation
 - IUCLID : Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées
 - CL: Concentration létale
 - DL: Dose létale
 - MA: Massachusetts
 - S/O: Sans objet
 - P/D: Pas disponible
 - NFPA: National Fire Protection Association
 - NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
 - NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
 - OSHA: Occupational Safety and Health Administration
 - PA: Pennsylvania
 - PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
 - RCRA: Resource Conservation and Recovery Act

RI: Rhode Island
 RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
 SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act
 STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
 TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada
 TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)
 TSCA: Toxic Substance Control Act
 TWA: Moyenne pondérée dans le temps
 SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

- Références** :
1. ACGIH, Threshold Limit Values for Chemical Substances and Physical Agents & Biological Exposure Indices pour 2011.
 2. International Agency for Research on Cancer Monographs, recherche 2011.
 3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety, CCIInfoWeb base de données 2011 (Chempendium, HSDB et RTECs).
 4. Fiches signalétiques du fabricant.
 5. US EPA Title III List of Lists - version du octobre 2006.
 6. California Proposition 65 List - version du 29 juillet 2011.

<p>Préparée pour : MF Distributions Inc. 140 Buttermill Ave. Concord, Ontario, Canada, L4K 3X6 Téléphone: 905-660-7633 Adresser toutes les requêtes à MF Distributions.</p>	
<p>Préparée par : ICC Centre de Conformité Inc. http://www.thecompliancecenter.com</p>	

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc. en utilisant l'information fournie par MF Distributions Inc. et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et MF Distributions Inc. n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc. et MF Distributions Inc.

- Date de la préparation (mm/jj/aaaa)** : 09/05/2007
- Date de révision (mm/jj/aaaa)** : 08/10/2011
- No de révision** : 3
- Informations de révision** : sections de la FDS mises-à-jour:
 2. IDENTIFICATION DES DANGERS;
 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS;
 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE;
 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES;
 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES
 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

FIN DU DOCUMENT